

WILLER, La commune vous informe...

Le Lien communal dr' Bàmert

The coat of arms of the commune of Willer is a shield with a blue background. A diagonal band of white squares runs from the top left to the bottom right. The shield is surrounded by a thin black border.

N° 48 Octobre 2020/Décembre 2020

Decorative wavy lines in shades of orange, yellow, and pink at the bottom of the page.

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens

Depuis quelques mois il nous a fallu apprendre à vivre autrement. Nous avons été bousculés dans nos habitudes.

Le virus est toujours présent avec tout ce qu'il engendre, ses gestes barrières, les distances à tenir, le port du masque, les interdictions, etc...

Ne nous laissons pas envahir par la peur et le doute. Des jours meilleurs nous attendent.

Les chaleurs estivales et la rentrée scolaire à peine derrière nous, il nous faut déjà penser aux fêtes de fin d'année.

Fêtes au goût amer avec cette crise sanitaire qui n'en finit pas. Le rassemblement de personnes posant un réel problème, nous ne voulons faire courir aucun risque et avons pris la décision d'annuler le repas des aînés et la réception du nouvel an.

Rompre ainsi une tradition vieille de plusieurs décennies ne s'est pas fait de gaité de cœur, mais la santé est notre priorité, nous devons la préserver pour le bien de tous.

Mais ce n'est que partie remise : en fonction de l'évolution de la situation, nous espérons pouvoir réunir nos aînés au printemps, autour d'un bon repas.

Surtout, continuez à bien prendre soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Votre Maire, Rita Hell

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Juin 2020

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(...) Mme Marie-Eve SCHWOB a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 3 - DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner au Maire, à compter du 24 mai 2020, date à laquelle elle a commencé à exercer effectivement ses fonctions, **délégation de pouvoirs**, pour la durée de son mandat. (...)

POINT 4 - FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire expose que les Maires et les Adjoints bénéficient automatiquement d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les communes sont tenues d'allouer au Maire et aux Adjoints l'indemnité maximale prévue pour la strate démographique à laquelle elles appartiennent. Toutefois, à la demande du Maire, le Conseil Municipal peut fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au 2^{ème} alinéa de l'article L.2123-23 du CGCT, d'une part et au 1^{er} alinéa de l'article L. 2123-24 du CGCT, d'autre part, susceptible d'être allouée aux titulaires de mandats locaux ;
2. de fixer à cet égard l'indemnité du Maire, à sa demande expresse, à 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
3. de fixer par ailleurs l'indemnité des trois Adjoints de la Commune de WILLER au taux de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
4. de verser les indemnités de fonctions ainsi fixées, au Maire et aux trois Adjoints de la Commune de WILLER, à compter du 24 mai 2020, date effective d'entrée en fonction du Maire et date à laquelle les trois Adjoints ont commencé à exercer effectivement leurs fonctions déléguées, conformément à l'arrêté municipal du n° 03/2020 du 26 mai 2020 ;
5. d'inscrire à cet effet les crédits nécessaires au chapitre 65, article 6531, du budget primitif 2020 lors de son approbation.

POINT 5 - REPRESENTATIONS EXTERIEURES ET COMMISSIONS

Ces informations ont déjà été publiées dans le lien précédant.

POINT 6 - DEPENSES AFFERENTES AUX FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et pour toute la durée du mandat, d'imputer les dépenses relevant de la notion « fêtes et cérémonies locales » en les répertoriant comme suit :

C/6232 :

- Fêtes associatives,
- Gerbes et vins d'honneur,
- Drapeaux pour les bâtiments communaux,
- Fêtes des écoles, St-Nicolas, fête patronale.

C/6238 :

- Repas et cadeaux de Noël des aînés du village,
- Grands anniversaires, anniversaires de mariage
- Cadeaux remis lors d'évènements familiaux,
- Cadeaux de Noël des enfants scolarisés,
- Cadeaux à remettre lors de mariages civils, PACS,
- Trophées, médailles pour personnes méritantes
- Médailles du travail, etc....,
- Cartes de vœux pour les habitants,
- Cartes d'anniversaire pour les personnes de 60 ans et plus,
- Couronnes et articles funéraires lors de décès d'élus ou d'anciens élus et de membres du personnel ou d'anciens membres du personnel,
- Achats d'armoiries du village en vitrail.

C/6257 :

- Repas du Conseil Municipal,
- Réception du Nouvel An, de nouveaux arrivants,
- Vernissages, inaugurations, dédicaces...,
- Cérémonie citoyenne,
- Sortie aux « Journées d'Octobre » des personnes âgées,
- Cadeau et vin d'honneur pour départ en retraite (élus, agents).

POINT 7 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire soumet à l'Assemblée l'état de notification des taux des taxes directes locales pour l'année 2020 émanant des Services Fiscaux.

Il ressort de ce document que le produit attendu de la taxe d'habitation s'élève à 65 014.- €, alors que celui des taxes foncière (bâti et non bâti) s'élève à 57 323.- €.

Il est précisé qu'en raison du gel du taux de la taxe d'habitation, l'Assemblée se prononcera uniquement sur les taux des taxes foncières.

Madame le Maire suggère au Conseil Municipal d'adopter cette proposition, tendant à reconduire les taux de 2019, à savoir :

✎	Taxe foncière (bâti)	:	13.42 %
✎	Taxe foncière (non bâti)	:	73.21 %.

Le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour et 1 abstention.

POINT 8 - CHASSE : AGREMENT D'UN NOUVEAU PERMISSIONNAIRE

Le Conseil Municipal.

- ✚ vu la demande présentée par Monsieur Maurice MUNCH, locataire de la chasse communale en vue de l'agrément d'un nouveau permissionnaire en remplacement de Monsieur Andreas SCHWEIZER, démissionnaire ;
- ✚ vu l'avis favorable émis par la Commission Communale de la Chasse ;
- ✚ après examen du dossier de candidat considéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

1. de réserver une suite favorable à la requête de Monsieur Maurice MUNCH, en accordant à Madame Renate KÖNIG FAHRNI domiciliée à MATTEN (Suisse) l'agrément en qualité de permissionnaire ;
2. de charger Madame le Maire de notifier la présente décision à l'intéressé ;
3. d'autoriser Madame le Maire à signer les documents d'agrément à intervenir.

POINT 9 - DIVERS

Informations et communications diverses

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- ✚ que la porte latérale de l'Eglise est en très mauvais état, n'est pas étanche et propose de la remplacer ;
- ✚ qu'il faudra également prévoir la création d'un site internet.

Des devis relatifs à ces deux projets seront soumis lors d'une prochaine séance.

Séance du 30 Juin 2020

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(...) Mme Marie-Eve SCHWOB a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) et l'article 345 de l'annexe III du Code Général des Impôts, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Elle rappelle que cette commission a pour principales missions de :

- ❑ dresser avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, déterminer leur surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- ❑ participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ❑ participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ❑ formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

La Commission comprend, dans les communes de moins de 2 000 habitants, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par les services fiscaux sur une liste de vingt-quatre contribuables proposés sur délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les vingt-quatre contribuables suivants remplissant les conditions pour siéger dans ladite commission, afin de permettre aux services fiscaux d'en choisir douze (six titulaires et six suppléants) :

★ Commissaires titulaires :

MMES et MM. HELL André
BRAND Estelle
JAECKY François
MULLER Olivier
FEDERSPIEL Dominique
DEMANGE Michel
HELL Céline
SCHULTHEIS Gilbert
BLOCH Marie-Odile
DOLL Jacky
HELL Arnaud
HELL Christophe

★ Commissaires suppléants :

MMES et MM. BRAND Willy
JAECKY Jean-Marie
RUCKLIN-MULLER Mylène
RICHARD Sophie
HEINIS Gérard
BRAND Joël
GLAAS Chantal
SCHNOEBELEN Jérémy
LEMANT Sylvie
HELL Olivier
HELL Danièle
FRIEDL Erwin

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette désignation à l'unanimité.

Séance du 10 Juillet 2020

POINT UNIQUE : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Proclamation de l'élection des délégués

Mme Rita HELL née le 29 avril 1966 à ALTKIRCH (68) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Proclamation de l'élection des suppléants

M. David FEDERSPIEL né le 21 mars 1971 à ALTKIRCH (68) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Sophie RICHARD née le 19 janvier 1980 à CREUTZWALD (57) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Céline HELL née le 22 novembre 1980 à ALTKIRCH (68) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Séance du 27 Juillet 2020

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(...) Mme Marie-Eve SCHWOB a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 02 ET 30 JUIN 2020

Les procès-verbaux des séances des 02 et 30 juin 2020, expédiés à tous les membres, sont commentés par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2020 :

BENEFICIAIRE	COMPTE BANCAIRE	MONTANT
Association Française contre les Myopathies - EVRY	BANQUE POSTALE PARIS 20041/00001/0008440E020 17	80 €
Association MUSIQUE & CULTURE 68 - COLMAR	CME HAUT-RHIN NORD COLMAR 10278/03901/00031620840 29	40 €
Association « MIEUX VIVRE ST MORAND » - ALTKIRCH	CCM REGION ALTKIRCH 10278/03100/00013224140 26	150 €
Ecole Alsacienne Chiens Guides Aveugles - CERNAY	CCM DU VIEIL ARMAND 10278/03510/00010341645 19	100 €
Association Chorale Ste Cécile - WILLER	CCM DES DEUX VALLEES 10278/03130/00030572260 81	150 €
Association LES AMIS DE L'HOPITAL DE DANNEMARIE	CCM DE LA PORTE D'ALSACE 10278/03123/00014748845 86	150 €

2. d'imputer les sommes correspondantes à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

POINT 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

La balance générale s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	590 300.- €	590 300.- €
Section d'investissement	608 500.- €	608 500.- €.

POINT 5 - APPROBATION DES HORAIRES SCOLAIRES

Madame le Maire explique à l'Assemblée que les horaires scolaires validés pour la rentrée 2019/2020 donnent entière satisfaction.

Elle propose donc de maintenir les rythmes scolaires comme ci-dessous :

	Matin	Après-midi
Franken	08h35 à 12h05	14h00 à 16h30
Hausgauen	08h25 à 11h55	13h50 à 16h20
Hundsbach	08h20 à 11h40	13h40 à 16h20
Willer	08h20 à 11h50	13h40 à 16h10

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, approuve le maintien de ces horaires.

POINT 6 - AVIS EN VUE DE LA NOMINATION DE GARDES-CHASSE PARTICULIERS POUR LE LOT UNIQUE DE LA CHASSE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Maurice MUNCH, locataire du lot unique de la chasse communale a demandé le renouvellement de la nomination de MM. Louis MUNCH et Johnny MUNCH d'une part ainsi que la nomination de Monsieur Patrick OCHSENBEIN d'autre part, portant ainsi à 3 le nombre de gardes-chasse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. d'émettre un avis favorable au renouvellement de la nomination de MM. Louis MUNCH et Johnny MUNCH en qualité de gardes-chasse particuliers du lot unique de la chasse communale ;
2. d'émettre un avis défavorable à la nomination de Monsieur Patrick OCHSENBEIN en qualité de garde-chasse particulier du lot unique de la chasse communale.

POINT 7 - CREATION D'UN SITE INTERNET

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un devis émanant d'ADEQUATION WEB de HIRSINGUE et relatif à la création d'un site internet pour la Commune et se montant à la somme de 2 530.- € HT, soit 3 036.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

1. d'approuver le devis émanant d'ADEQUATION WEB de HIRSINGUE et relatif à la création d'un site internet pour la Commune pour un montant de 2 530.- € HT, soit 3 036.00 € TTC ;
2. d'autoriser Madame le Maire à passer commande auprès du prestataire précité ;
3. d'imputer cette dépense à l'article 2051, inventaire n° M119, section d'investissement du budget primitif 2020 approuvé lors de la présente séance.

POINT 8 - APPROBATION D'UN DEVIS

Madame le Maire soumet à l'Assemblée les différents devis relatifs à la fourniture et mise en place d'une porte latérale (accès à la sacristie) dans le bâtiment de l'Eglise.

Après examen des différentes offres, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

1. de procéder au remplacement de la porte latérale de l'Eglise (accès à la sacristie) ;
2. d'approuver le devis émanant des Ets ARZT de WALDIGHOFFEN, pour un montant de 1 500.- € HT, soit 1 800.- € TTC ;
3. d'autoriser Madame le Maire à passer commande auprès du prestataire précité ;
4. d'imputer cette dépense à l'article 21318, inventaire n° B006, section d'investissement du budget primitif 2020 approuvé lors de la présente séance.

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, Madame Sylvie LEMANT est invitée à quitter la salle.

POINT 9 - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que les services de la Communauté de Communes Sundgau ont demandé la mise à disposition de la cuisine pour permettre au service périscolaire d'y installer le nouveau four et utiliser également le lave-vaisselle.

Par ailleurs, elle rappelle également que le service périscolaire de la Communauté de Communes Sundgau utilise depuis fin 2016 la salle située en rez-de-jardin du Complexe Communal, sans que cette surface n'ait été intégrée à la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe sous réserve que les locaux soient libres et propres à compter de 15h tous les jours et que la convention de mise à disposition actuelle soit enfin mise à jour en intégrant la totalité des surfaces utilisées par le service périscolaire de la Communauté de Communes.

A l'issue de la délibération, Madame Sylvie LEMANT est invitée à rejoindre la séance.

POINT 10 - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Il appartient à Madame le Maire de présenter le rapport d'activités à son Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin.

POINT 11 - DIVERS

Informations et communications diverses

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- ☞ que le rapport du Syndicat Mixte des Rivières d'Alsace est à la disposition des personnes intéressées ;
- ☞ qu'il faudra prévoir le nettoyage de la partie arrière de l'aire de jeux (durant l'été) ainsi que le rangement et le nettoyage des anciens locaux de la Mairie ;
- ☞ que les époux WALCH Marcel et Claudette remercient la Commune pour le présent offert à l'occasion de leurs Noces de Diamant.

Elle rend également compte de la teneur de la réunion de la Commission Chasse, Environnement et Forêt qui s'est tenue en date du 20 juillet dernier en présence de Monsieur Brewal CAPRON (garde forestier). (...)

Elle rappelle aux élus qu'ils ont reçu un mail de la Communauté de Communes Sundgau invitant les éventuels candidats qui souhaitent représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de l'Il à se faire connaître auprès d'elle.

Par ailleurs, elle demande quelles sont les disponibilités des uns et des autres pour organiser une petite réception avec les anciens élus. A priori, la date du dimanche 04 octobre pourrait être retenue.

ASSOCIATION FONCIERE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. Olivier MULLER a été élu président de l'Association Foncière de WILLER.

Le bureau se compose désormais de MM. et MMES

- Jean JAEGER, vice-président
- Jean-Marie JAECKY, secrétaire
- Alfred BLOCH,
- Monique HELL-LITZLER,
- Erwin FRIEDL, membres titulaires
- Rita HELL, Maire, membre de droit

INFOS PRATIQUES

Travaux d'aménagement du chemin des Vignes

Comme vous pouvez le constater, les travaux du Chemin des Vignes sont bien engagés et devraient être achevés fin octobre, début novembre.



Nettoyage des trottoirs

Nous rappelons aux riverains la nécessité de procéder au nettoyage du trottoir devant leur propriété.



Poubelles au cimetière

Nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes de tri affichées sur chaque bac afin d'éviter un refus de ramassage.

Incivilités

Pour rappel, toutes les huiles usagées sont à déposer à la déchèterie et non aux abords du container à verres....



Voie Romaine

Les panneaux mis en place indiquent la direction de la Piste Cyclable l'Illoise.

La voie Romaine n'est pas classée Piste Cyclable.



Mon atelier de couture

Comme me l'a proposé Rita, c'est avec grand plaisir que je vous donne des nouvelles de ma « reconversion » !

Vous avez pu le constater en passant devant chez moi, depuis le début de l'été, j'ai enfin ouvert mon petit atelier de couture ! Plusieurs d'entre vous y ont déjà fait un petit tour et je les en remercie.

Mon activité a commencé avec la fabrication de masques de protection en tissu, depuis le début de l'apparition de cette petite bête qui se prénomme COVID19. J'en ai confectionné environ 500 et je continue d'en fabriquer régulièrement sur demande. Ma préférence va à la création de vêtements féminins, tout spécialement les robes de mariée et de cérémonie. Je vous propose également des lingettes et serviettes lavables en éponge 100 % coton et fibre de bambou écoresponsables, destinées à remplacer leurs homologues jetables, ainsi qu'un grand assortiment de noeuds papillons, des tabliers pour enfants et différents articles de puériculture (sorties de bain, bavoirs...). J'effectue également les retouches habituelles : ourlets et reprises pour rallonger la vie de vos vêtements préférés.

Je vous souhaite une belle fin d'année, portez-vous bien, soyez vigilants et protégez-vous !

Bien à vous, Annick FELLER



Je vous retrouve avec grand plaisir dans mon petit atelier les mardis et jeudis de 14h à 18h Ou sur RV pour vous présenter et vous faire découvrir mes créations !



L'accueil de loisirs d'Kendrstubu de Willer

accueille les enfants de Franken, Hausgauen, Hundsbach et Willer.

L'équipe est composée de Sylvie Lemant directrice, Alexia, Carole et Emma animatrices, Christine ATSEM et Nathalie maîtresse de maison.



Les thèmes pour cette année scolaire 2020 / 2021 :

- De septembre à décembre : ce qui vole
- De janvier à avril : ce qui nage
- De mai à juillet : ce qui marche / rampe

Quelques réalisations :



Le périscolaire ouvre pour l'accueil du matin de 7h15 à 8h00.

Les enfants sont récupérés à 11h50 puis à 12h20 pour 2 services du repas de midi.

Le soir, les élèves de Willer sont accueillis à 16h10 puis les autres arrivent en bus à 16h50.

Durant ces accueils, divers jeux/activités leur sont proposés.

LES ANNIVERSAIRES



En Octobre

Le 05	86 ans	M. REMM Jean-Pierre
Le 06	72 ans	Mme JAECKY Marie-Odile
Le 14	74 ans	M. MULLER Raymond
Le 15	73 ans	Mme HELL Yvonne
Le 17	93 ans	M. FRIEDL Joseph

En Novembre

Le 05	82 ans	Mme RICHARD Anna (Altkirch)
Le 10	{ 89 ans	M. HELL Antoine
	{ 84 ans	Mme DIER Hadwig
Le 13	74 ans	M. SCHULTHEIS Gilbert
Le 19	77 ans	M. SCHERER Joseph
Le 20	71 ans	M. HEINIS Julien
Le 26	86 ans	M. ROSENBLATT Alphonse

En Décembre

Le 03	70 ans	M. ECKES Germain
Le 08	73 ans	Mme MULLER Monique
Le 09	73 ans	M. HEINIS Paul
Le 24	73 ans	M. METZGER Laurent
Le 27	81 ans	M. BRAND Jean-Jacques

MARIAGE

Le 12 Septembre 2020, se sont unis par les liens du mariage

Mme GLAAS Joanna et M. COURTY Laurent
Tous nos vœux de bonheur au jeune couple !



PACS

Le 31 Juillet 2020, se sont pacés
Mme WINTENBERGER Emilie et M. BURKART Léo
Tous nos vœux de bonheur au jeune couple !



NOS LAUREATS

HERZOG Baptiste BAC S Mention Très Bien
DEMANGE Antoine BAC S Mention Assez Bien
Félicitations à nos heureux lauréats.



Si vous désirez figurer dans le prochain lien, merci de bien vouloir nous en informer.

Suite à un oubli, les Noces de Diamant des époux MULLER Irène et Fernand n'ont pas été publiés dans le dernier lien.
Nous leurs adressons toutes nos félicitations et leurs présentons nos excuses.

DECES

Le 18 Juin 2020 Mme HELL Paulette à l'âge de 88 ans

Le 02 Juillet 2020 M WALCH Marcel à l'âge de 88 ans

HOMMAGE

WALCH Marcel, décédé le 02 Juillet 2020 à l'âge de 88 ans, très impliqué dans la vie associative de notre village.

Il a été le membre fondateur des Donneurs de Sang, membre du Corps des Sapeurs-Pompiers et du Conseil de Fabrique.

REMERCIEMENTS

La Direction de la Résidence Heimelig, ses salariés ainsi que ses résidents vous remercient chaleureusement pour les dons reçus à l'attention du personnel mobilisé sur le front contre le coronavirus depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent.

Merci pour ce bel élan de générosité et de solidarité.



RECEPTION EN L'HONNEUR DES ANCIENS ELUS

Le 03 octobre 2020, une réception a été organisée afin de remercier les anciens élus et plus particulièrement le Maire et les Adjointes ainsi que les conjoints, pour leur engagement au sein de la Commune.



INFOS COMCOM

Le service déchets de la Communauté de Communes est directement joignable via une ligne directe, une adresse mail du service et sur la page Facebook. Les usagers peuvent ainsi bénéficier d'un accueil à distance dédié pour toutes leurs questions et démarches relatives aux déchets.



SECRETARIAT DE MAIRIE

Mme Schwob vous accueille :

les mardis de 17h à 19h

les vendredis de 9h à 11h et **uniquement sur R.D.V**

Permanence du Maire le Mardi de 17h à 19h et sur RDV.

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message soit : ★ en appelant au ☎ **03.89.07.87.64**

★ par courriel à l'adresse : mairiewiller@orange.fr

La mairie sera fermée du :

- 24 au 30 Octobre 2020 inclus
- 24 décembre 2020 au 03 janvier 2021 inclus.

Pour information, des masques tissus sont disponibles en Mairie sur simple demande.

💣* **Port du masque obligatoire**



INFORMATION DERNIERE MINUTE

L'entreprise EMT Contrôle procèdera au nettoyage et à la désinfection annuels du réservoir le mardi 20 octobre 2020 à partir de 8h (intervention estimée à environ 2 heures).

Merci pour votre compréhension !



Jeter dans le TRI sacs jaunes CARTON/PAPIER pour recyclage – Ne pas jeter sur la voir publique !

Imprimé par la Commune